

La Ville dit non au parking aux Guillemins



La dizaine de taudis concernés, rue Paradis, à Liège. © L.G.

Ça bouge encore aux Guillemins. Après avoir été approuvé par la Région wallonne, le permis pour la construction d'un parking de 153 places dans la rue Paradis est contesté par la Ville. Le collège communal veut à tout prix en empêcher la réalisation.

L'annonce a été faite, ce lundi soir, à l'occasion du conseil communal de Liège. Interpellée par le socialiste Jean-Claude Marcourt, l'échevine Christine Defraigne a annoncé que la Ville de Liège a décidé d'introduire un recours en annulation et en suspension au Conseil d'état. Ces recours visent la demande de permis d'environnement pour l'exploitation d'un parking de 153 places aux Guillemins.

Depuis plusieurs années maintenant, le projet fait discuter. Il concerne cette dizaine de petites maisons insalubres qui se trouvent au bout de la rue Paradis à Liège à côté de la nouvelle esplanade des Guillemins. Depuis septembre 2019, elles font l'objet d'un projet immobilier porté par le groupe Horizon.

À la base, il prévoyait leur démolition et la construction de 97 logements en façade et en intérieur d'îlots. Celui-ci a été revu à 62 logements, suite à des plaintes de riverains concernant justement cette occupation d'intérieur d'îlot. Prévu sur quatre étages, ces nouvelles constructions auraient fait de l'ombre aux appartements inférieurs de l'avenue Blondin...

Un projet revu

Laurent Minguet avait alors supprimé cette partie intérieure, remonté de quatre à six les niveaux de ses constructions en façade. Il avait ensuite introduit une demande de permis d'environnement pour exploiter 153 places de parking dans l'ancien garage Mitsubishi toujours existant et situé en intérieur d'îlots. C'est là que tout a coïncé.

La Ville avait refusé le permis d'exploiter pour le parking car elle préférait déconstruire l'intérieur de l'îlot parce que les riverains voulaient des espaces verdurisés, et propices à la « respiration ».

« Surpris par la décision »

Et Laurent Minguet, le promoteur, avait alors introduit un recours auprès de la ministre régionale de l'environnement, Céline Tellier. Qui lui a donné raison. Ce qui n'a pas plu à la



Le premier projet construit aussi en intérieur d'îlot. © Horizon



Christine Defraigne. © Isopix

« Les fonctionnaires délégué et technique de la Région wallonne avaient émis un avis défavorable. Le collège a donc été vraiment surpris de la décision non motivée de la ministre Tellier d'accorder ce permis. D'autant qu'elle fait partie du groupe Ecolo »

CHRISTINE DEFRAIGNE
Échevine de l'Urbanisme

Ville : « En plus d'être contraire à tous les objectifs de la Ville en termes de revalorisation d'intérieur d'îlot et de verdure, le collège était conscient qu'autoriser ce per-

mis d'environnement relatif à l'exploitation d'un parking, pour une durée de 20 ans, compromettrait toutes les chances de requalification de ce site. Dans le cadre de cette procédure, les fonctionnaires délégué et technique de la Région wallonne avaient également émis un avis défavorable. Le collège a donc été vraiment surpris de la décision non motivée de Madame la ministre de l'Environnement d'accorder ce permis. D'autant que la ministre Tellier fait partie du groupe Ecolo », a lancé la libérale lors du conseil.

Et de terminer : « Des contacts ont été pris avec le propriétaire des maisons rue Paradis afin d'y développer un projet raisonnable qui correspond au PRU mis en place dans cette zone.

Dans ce cadre, nous lui avons fait savoir que l'intérieur d'îlot devait faire partie de cette réflexion ».

Le dossier n'a donc pas fini de faire parler. ■

STEFANO BARATTINI